



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 261-236

Discipline : P8013 - Vente (P8013)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0691675W

Nom de l'établissement : Collège Louis Jovet

Commune : VILLEURBANNE

Adresse : 23 rue DOCTEUR DOLARD 69605 VILLEURBANNE

Courriel : ce.0691675W@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Suite à un projet d'inversion de plateaux entre les collèges Jaures et Jovet de Villeurbanne ; le collège Jovet offre un nouveau champ professionnel en SEGPA en VDL à la rentrée 2026. Recrutement d'un Professeur LP de discipline P8013 vente.

Missions

Missions d'enseignements du champ professionnel concerné.

Suivi des élèves dans la construction de leur parcours d'orientation, mieux définir des lieux de formation adaptés au projet de l'élève.

Mise en place de projets, assurer leur coordination

Gestion du magasin d'application

Compétences requises

Être titulaire du CAPLP économie gestion commerce vente.

Avoir des compétences professionnelles dans les 3 domaines vente, distribution et logistique

Avoir de l'expérience d'enseignement SEGPA.

Être titulaire du CAPPEI ou volonté de le passer

Avoir des compétences dans la pédagogie de projet ainsi que des compétences dans la différenciation pédagogique et la prise en compte des élèves à besoins particuliers

Être force de proposition pour dynamiser cette section

Travailler en équipe

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via l-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.